



ANEB

ASSOCIATION NATIONALE
DES ÉLUS DES BASSINS



L'imprévisibilité de l'eau à l'heure du changement climatique :
« les zones humides comme solution »

Accélérer l'action « en commun » !

LES PETITS RUISSEaux FONT LES GRANDES SOLIDARITÉS



Une association en faveur de la gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant, au cœur de l'aménagement durable des territoires

1 – **Défense d'un modèle d'organisation et de ses principes fondateurs** (gestion de l'eau en bien commun, efficacité et efficience des politiques publiques, synergie des politiques publiques)

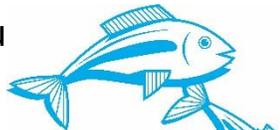


2 - Accompagner ses membres : **information, partage, co-production et mutualisation, mise en réseau**

CENTRE DE RESSOURCES, PROJETS PARTENARIAUX, CONGRES et SEMINAIRES, VISI'EAU, ...

bassinversant•org

- 5 collègues : élus des EPTB et EPAGE, Présidents de CLE, Elus des autres collectivités, Elus de têtes de réseaux, Parlementaires
- Des membres institutionnels : EPTB, EPAGE, Autres collectivités, Têtes de réseau, personnes qualifiées/experts
- Des membres associés : AMF, Intercommunalités de France, ADF, Régions de France, France Dignes et Cercle Français de l'Eau



La planification écologique : MIEUX AGIR => Nouveau cadre national d'action

Des objectifs et des actions rendues publiques en septembre 2023

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter les effets du changement climatique ;
- S'adapter aux conséquences inévitables du changement climatique ;
- Restaurer la biodiversité ;
- Réduire l'exploitation de nos ressources naturelles à un rythme soutenable ;
- Réduire toutes les pollutions qui impactent la santé.

3 objectifs quantifiés :

=> Moins 138 milliards de tonnes de CO2

=> 1,4 millions d'ha à restaurer (renvoie notamment à la **Stratégie Nationale de la Biodiversité : automne 2023**)

=> 10% de consommation d'eau en moins

6 axes dont

⇒ **Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes**

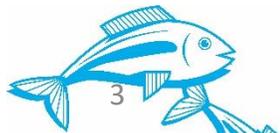
Préserver la nature / Protéger la richesse de nos sols / Restaurer la nature / Engager les acteurs

Une eau de qualité et en quantité suffisante => **PLAN pour une gestion concertée et résiliente de l'EAU (30 mars 2023)**

Des forêts mieux gérées et résiliente / Anticiper un besoin croissant de biomasse

Suite du plan en cours : S'adapter aux changements climatiques (cadre : **TRACC/PNACC : révision en fin 2023**)

Des moyens annoncés pour accompagner et financer les projets



Des objectifs globalement partagés, mais ... une action locale freinée

Tous les rapports, plans, etc montrent que nous devons AGIR le plus vite possible, mais :

- **Une décision publique qui devient de plus en plus difficile en territoire**

=> Des situations de tensions qui augmentent, ainsi que les « conflits d'usages »

=> Des élus confrontés à des injonctions de plus en plus difficilement conciliables : Des objectifs nationaux à mettre en synergie

=> De nombreuses complexités administratives, juridiques, financières

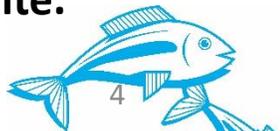
=> Des communications pléthoriques, souvent contradictoires, parmi lesquelles les connaissances « validées » sont noyées

=> Une action en silos

=> Une manque de dialogue voire de cohérence parfois entre les décisions des élus et celles de l'Etat

Les solutions sont globalement connues, elles doivent maintenant être choisies en fonction des spécificités locales et de manière collective pour que leur mise en œuvre soit optimisée et accélérée.

La réussite renvoie à une gouvernance « multi-acteurs » et permettant d'assurer les indispensables transversalité.



Vers des décisions partagées et légitimées en territoire pour une action accélérée

Pour l'ANEB, une organisation homogène sur tout le territoire national d'une gestion de l'eau en bien commun devient urgente (gestion équilibrée, durable et intégrée)

=> Des Commissions Locales de l'Eau renforcées

=> Des Etablissements Publics de Bassin soutenus, avec des missions clarifiées et élargies notamment en termes de place dans la gouvernance institutionnelle pour une planification opérationnelle Etat-collectivités renforcée

=> Des synergies de politiques publiques : placer l'eau au cœur des enjeux sectoriels.

Elle permettra :

- Un **diagnostic partagé**, issu de la mobilisation des connaissances et du débat autour des analyses contradictoires
 - Une **co-décision des objectifs et des projets structurants** (toutes les parties prenantes y compris les citoyens)
 - Une **intégration des enjeux de l'eau dans les autres planifications**, pour parvenir à un projet cohérent et lisible
- => Une décision publique légitimée et plus efficace !



Le défi de l'action : vers des décisions partagées et légitimées en territoire

- Des rapports nationaux qui vont dans ce sens

Rapport public thématique de la Cour des Comptes, « la gestion quantitative de l'eau en période de changement climatique » (juillet 2023/ <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-gestion-quantitative-de-leau-en-periodede-changement-climatique>).

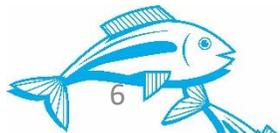
*Pour assurer la protection de ce patrimoine, la politique publique de l'eau doit **préserver le bon fonctionnement du grand cycle de l'eau**, en lui permettant d'assurer le renouvellement de la ressource et de garantir que les besoins des milieux naturels et les besoins humains sont satisfaits*

*La planification stratégique, qui mobilise beaucoup de moyens, **reste souvent insuffisamment opérationnelle***

*La constitution d'une **gouvernance locale de l'eau dans chaque sous-bassin versant est donc vivement recommandée** :*

*_Promouvoir, dans l'ensemble des territoires, la **constitution d'établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau et d'établissements publics territoriaux de bassin favorisant une gestion intégrée de l'eau à l'échelle d'un sous-bassin** ou d'un groupe cohérent de sous-bassins versants (MTECT, MIOM ; recommandation réitérée) - **Généraliser les commissions locales de l'eau sur les territoires, les adosser aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau ou établissements publics territoriaux de bassin** et renforcer à la fois leurs attributions et leur indépendance (MTECT, MIOM ; recommandation réitérée ; 2025)*

*Pour **assurer la cohérence entre la politique de l'eau et les autres politiques**, la constitution de commissions locales de l'eau devrait être généralisée dans tous les sous-bassins hydrographiques et leur saisine pour avis sur les documents d'urbanisme et de développement économique devrait être systématique .*



Rendez-vous au **CONGRES de l'ANEB** pour partager et échanger autour des

**solutions pour accompagner une décision publique légitimée,
moteur d'une action collective accélérée.**



Catherine GREMILLET
Directrice de l'ANEB

12 rue Villiot, 75012 PARIS

 06 82 34 60 89



Le Congrès de l'ANEB
29 - 30 novembre et 1er
décembre 2023

 **Nancy**

organisé avec 



bassinversant.org

